

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MÉDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Présents : • Arcins : Claude GANELON • Arzac : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER • Cantenac : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • Cussac : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • Labarde : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • Lamarque : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN (suppléant) • Ludon Médoc : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • Macau : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • Margaux : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD • Le Pian Médoc : Didier MAU, Denis LASTIESAS (suppléant), Virginie GARNIER, Mercédès BAILLET (suppléante), Anne-Marie BENTEJAC, Philippe SIMON (suppléant), Michel ROUHET (suppléant), Josette JEGOU • Soussans : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGRO.

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX, Christine NADALIE pouvoir à Anne SAVIN de LARCLAUZE, Serge FOURTON.

Conseillers en exercice : 39 **Présents :** 35 **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Josette JEGOU

2013-2803-18 Budget annexe ZA Terre de Pont 2013 – Approbation

A l'instar du budget principal, les budgets annexes des collectivités territoriales doivent être adoptés chaque année. Le budget annexe de la « zone d'activité concertée » retrace financièrement, au travers de différents mouvements budgétaires, année après année, la transformation d'une matière première – foncier, travaux, fournitures et services – en produit fini – les terrains aménagés – ainsi que leur vente.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le budget primitif du budget annexe de la ZA Terre de Pont pour l'exercice 2013.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 avril 2011 relative à la création du budget annexe de la ZA Terre de Pont ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Adopte** le budget annexe primitif de la ZA Terre de Pont pour l'exercice 2012, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Produits de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
042	Opérations d'ordre	557 484,19 €	unanimité
74	Subventions	112 500,00 €	unanimité
Total		669 984,19 €	
Dépenses de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
011	Charges à caractères général	328 385,00 €	unanimité
023	Virement section d'investissement	112 500,00 €	unanimité
002	Déficit antérieur reporté	229 099,19 €	unanimité
Total		669 984,19 €	

Section d'investissement :

Produits d'investissement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
021	Virement section de fonctionnement	112 500,00 €	unanimité
1688	Autres dettes	444 984,19 €	unanimité
Total		557 484,19 €	

Dépenses d'investissement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
040	Opérations d'ordre	557 484,19 €	unanimité
Total		557 484,19 €	

► Précise que le budget de l'exercice 2013 a été établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

- Précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour copie conforme
Arsac, le 29 mars 2013

Le Président,

Gérard DUBO

